



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 28-6043-5 | Numéro de la version : | 4.01 |
| Date de parution : | 2025/04/04 | Remplace la version datée de : | 2024/07/16 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nettoyant très puissant Mirror Glaze (MC) (Professionel) M04 [M0416]

Numéros d'identification de produit

14-1000-1155-1

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Produits automobiles

Utilisation spécifique

Élimine les tourbillons profonds, égratignures, oxydation sévère, gravure de pluie alcaline et acide

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

| | |
|--------------------|--|
| Compagnie: | Meguiar's Canada Inc. |
| Division: | Meguiar's |
| Adresse : | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9 |
| Téléphone : | (800) 364-3577 |
| Site Web : | |

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :

14-1000-1155-1

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Danger par aspiration : Catégorie 1. Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Peut être mortel s'il est ingéré et qu'il pénètre dans les voies respiratoires.

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

Réponse:

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

2% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|--------------------|-------------|---|
| Eau | 7732-18-5 | 50 - 70 | Eau |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | 10 - 30 | Oxyde d'aluminium (non fibreux) |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | 64742-14-9 | 10 - 20 | Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière |
| Huile Minérale Blanche (Pétrole) | 8042-47-5 | 1 - 5 | Huile minérale blanche |
| Oléate | Secret Fabrication | < 2 | Ne s'applique pas |
| Huile d'usage | Secret Fabrication | < 2 | Not Applicable |

| | | | |
|--------------------------------|--------------------|-----|---|
| Composé d'ammonium quaternaire | Secret Fabrication | < 2 | Ne s'applique pas |
| Sorbitan Sesquioleate | 8007-43-0 | < 2 | Sorbitanne, (Z) -9-octadécénoate (2: 3) |

Huile d'usinage est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Oléate est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Composé d'ammonium quaternaire est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Monoxyde de carbone
Bioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Durant la combustion
Durant la combustion
Durant la combustion

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau savonneuse. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, le meulage ou l'usinage. Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes. Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|--|------------|--------|--|-------------------------|
| Aluminium, composants insolubles | 1344-28-1 | ACGIH | MPT(fraction respirable):1 mg/m ³ | |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables | 1344-28-1 | ACGIH | MPT(particules respirables):10 mg/m ³ | |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, | 1344-28-1 | ACGIH | MPT(particules respirables):3 mg/m ³ | |

| | | | | |
|---|-----------|-------|-----------------------------------|--|
| particules respirables | | | | |
| HUILES MINÉRALES; HUILES TRÈS RAFFINÉES | 8042-47-5 | ACGIH | MPT (fraction inhalable): 5 mg/m3 | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------------------|
| État physique | Liquide |
| couleur | Jaune pâle, Blanc doux |
| Odeur | Faible Naphta |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |

| | |
|---|--|
| Point d'ébullition | 198,9 °C |
| Point d'éclair : | > 93,3 °C [Méthode de test:Vase Clos Pensky-Martens] [Détails:D93-90] |
| Vitesse d'évaporation : | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité | Ne s'applique pas |
| Limites d'explosivité (LIE) | Pas de données disponibles |
| Limites d'explosivité (LSI) | Pas de données disponibles |
| pression de vapeur | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur relative | Pas de données disponibles |
| Densité | 1 g/cm ³ |
| Densité relative | 1 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Modérée |
| Solubilité (non-eau) | Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Pas de données disponibles |
| Température d'inflammation spontanée | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition | Pas de données disponibles |
| Viscosité Cinématique | 12 000 mm ² /sec |
| Composés Organiques Volatils | 16,3 % en poids [Méthode de test:calculé selon CARB title2] |
| Pourcentage de matières volatiles | 72,4 % en poids [Méthode de test:estimé] |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 373 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |

Caractéristiques des particules *Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Aucun connu.

Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les

classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité réglementaire compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

En cas de contact avec les yeux :

La poussière produite par le découpage, le meulage, le sablage ou l'usinage peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes sont notamment des rougeurs, de l'enflure, de la douleur, une dilacération et une vision trouble ou embrouillée.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|-----------------------|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 2,3 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Dermale | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Composé d'ammonium quaternaire | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Composé d'ammonium quaternaire | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 12,6 mg/l |
| Composé d'ammonium quaternaire | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Oléate | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oléate | Ingestion | Rat | LD50 > 39 800 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|-----------------------|---------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Composants similaires | irritant légère |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Composé d'ammonium quaternaire | Rat | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|-----------------------|---------------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Lapin | irritant légère |
| Composé d'ammonium quaternaire | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|-----------------------|---------------|
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Composants similaires | Non classifié |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Cochon d'Inde | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|---|----------|--------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | In Vitro | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Inhalation | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|----------------------------------|-----------|---|---------|--|--------------------|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |

Nettoyant très puissant Mirror Glaze (MC) (Professionnel) M04 [M0416]

| | | | | | |
|----------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----|--|----------------------|
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
|----------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----|--|----------------------|

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|------------|-----------------------------|---|---------|---|----------------------------|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | pneumoconiosis | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l | 13 semaines |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 1,5 mg/l | 13 semaines |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 6 mg/l | 13 semaines |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 100 mg/kg/day | 13 semaines |
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | Ingestion | système vasculaire yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 381 mg/kg/day | 90 jours |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | Ingestion | foie système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 336 mg/kg/day | 90 jours |

Risque d'aspiration

| Nom | Valeur |
|---|---------------------|
| Distillats légers (pétrole), traités à l'acide, Lumière | danger d'aspiration |
| Huile Minerale Blanche (Pétrole) | danger d'aspiration |

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Avant l'élimination, consulter les autorités et les règlements applicables pour assurer la classification adéquate. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les contenants vides et propres peuvent être éliminés comme les déchets non-dangereux.

Consulter la réglementation qui vous est propre et vos fournisseurs de service pour déterminer les options disponibles et les exigences.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'information de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|-----------|-------------------------------|------|
| Groupe de document : | 28-6043-5 | Numéro de la version : | 4.01 |
|-----------------------------|-----------|-------------------------------|------|

| | | | |
|---------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Date de parution : | 2025/04/04 | Remplace la version datée de : | 2024/07/16 |
|---------------------------|------------|---------------------------------------|------------|

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: www.meguiars.ca